

Le Journal des Bovéniens

Bulletin d'informations municipales

Numéro 68
Juillet 2021



Cérémonies



Pâques



PIMMS

Condensé des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 20 janvier 2021

Le compte rendu complet du conseil municipal est publié sur le site www.bouvigny-boyeffles.fr

* Procès-verbal séance du 17 novembre 2020
Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

* Création d'emplois et ouverture centre de loisirs juillet-août

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'ouverture d'un centre de loisirs du 12 Juillet 2021 au 20 Août 2021,
- que les tarifs seront ceux définis par la délibération n°2016-015,
- de créer, en conséquence, au maximum 38 emplois,
 - d'autoriser le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement,
- que les personnes seront rémunérées selon la délibération n°2018-004,
- que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget,
- prend acte de possibles modifications en cas d'évolution des règles sanitaires dues au Coronavirus.

* Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer, pour la période juillet-août 2021, 4 emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité, dans le grade d'adjoint technique,
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement,
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

* Subvention CCAS 2021

Le conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 21 000€ au CCAS pour l'année 2021.

* Colonie 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité : ACCEPTE le projet de colonie 2021 ainsi que les tarifs proposés, AUTORISE le paiement mensuel par les familles de février à juin, LIMITE le nombre de places à 21 participants, ACCEPTE de déléguer à un prestataire l'organisation du séjour de vacances, PREND acte de possibles modifications en cas d'évolution des règles sanitaires dues au Coronavirus.

* Contrat colonie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat colonie avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

* Information concernant l'utilisation des délégations du conseil municipal au maire : demande de DSIL : réaménagement du préau de l'école primaire (en 2 classes)

Le conseil municipal est informé qu'une demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), d'un montant de 54 550€, pour les travaux de réaménagement du préau de l'école primaire (en 2 classes), a été faite par décision du maire en date du 26 novembre 2020.

Monsieur le Maire informe que suite à ladite demande, Monsieur le Préfet a octroyé par arrêté en date du 14 décembre 2020, une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à la commune, d'un montant de 43 845€.

* Information : conventions avec la fondation du patrimoine

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec la fondation du patrimoine et l'association « sauvons notre église », le 28 novembre 2018, pour la collecte de dons.

L'article 8 de ladite convention imposait un début des travaux dans les 2 ans après signature, soit au plus tard au 28 novembre 2020. A ce titre, Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir demandé la prolongation de cette date butoir au 28 novembre 2023. Cette prolongation a été acceptée.

Monsieur le Maire indique avoir également signé une convention de financement avec la fondation du patrimoine, le 28 décembre 2020, avec une aide de 20 000€ de la part de la fondation du patrimoine, soit 3.6% du projet. L'article 4 de cette convention imposant un début d'exécution des travaux dans les 6 mois après signature, Monsieur précise qu'une demande de prolongation de ladite date sera demandée.

* Modification du contrat groupe d'assurance statutaire du CDG62

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:
-Approuve les nouveaux taux obtenus par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais pour le compte de la collectivité,
-Maintien l'adhésion de la commune au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG62.

* Création de 2 emplois non permanents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-de créer deux emplois non permanents aux conditions suivantes :

* A compter du 01 avril 2021, un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité, dans le grade d'adjoint administratif, aux conditions suivantes : contrat 28 heures par semaine, durée du contrat 12 mois, rémunération basée sur le 1er échelon du grade d'adjoint administratif,

* A compter du 01 mai 2021, un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité, dans le grade d'adjoint technique, aux conditions suivantes : contrat 17 heures 30 par semaine, durée du contrat 6 mois, rémunération basée sur le 1er échelon du grade d'adjoint technique,

-d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement,
-que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.



Condensé des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 09 mars 2021

* Procès-verbal séance du 20 janvier 2021

Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

* Approbation du compte de gestion 2020

En fonctionnement, le montant total des dépenses est de : 1 733 017.82€

Le montant total des recettes est de : 1 956 197.73€

Le résultat est de + 223 179.91€

En investissement, le montant total des dépenses est de : 305 666.33€

Le montant total des recettes avec résultat reporté N-1 est de : 473 052.77€

Le résultat est de + 167 386.44€

En investissement, le montant total des restes à réaliser en dépenses est de : 56 521.91€

Le montant total des restes à réaliser en recettes est de : 2 000€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020.

* Approbation du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 (identique au compte de gestion).

* Tableau des subventions aux associations 2021

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des subventions aux associations pour le budget 2021.

* Forfait communal concernant les écoles privées du 1er degré sous contrat d'association et autorisation de signature d'un avenant avec l'école privée St François/St Thérèse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer un avenant à la convention du 08 avril 2013 avec l'école privée St François/St Thérèse,
- fixe les mêmes forfaits et les mêmes conditions de réactualisation pour les écoles préélémentaires et élémentaires privées extérieures, en cas d'obligation de versement.

* Information concernant l'utilisation des délégations du conseil municipal au maire : demande de subvention au titre des amendes de police : aménagement d'une zone de sécurité rue de Lucheux

Le conseil municipal est informé qu'une demande de subvention au titre des amendes de police, d'un montant de 15 000€, pour l'aménagement d'une zone de sécurité dans le virage du bas de la rue de Lucheux, a été faite par décision du maire en date du 19 janvier 2021.

* Création d'un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de créer un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 01/04/2021

- d'approuver, à compter du 01 avril 2021, le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents suivant :

1 Attaché territorial, 1 rédacteur principal de 1ère classe, 2 adjoints administratifs territoriaux principaux de 2ème classe, 1 adjoint administratif territorial, 1 agent de maîtrise, 1 adjoint technique territorial principal de 2ème classe, 15 adjoints techniques territoriaux, 1 animateur principal de 1ère classe, 1 d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, 1 adjoint territorial d'animation, 1 adjoint territorial d'animation à temps non complet (24h30 hebdomadaires), 2 agents spécialisés principaux de 2ème classe des écoles maternelles

* Autorisation signature d'un emprunt avec la Caisse d'Epargne Hauts de France

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-AUTORISE le maire à signer un emprunt avec la Caisse d'Epargne Hauts de France.

* Emploi du temps scolaire à compter de septembre 2021

Il est rappelé la délibération n°2018-007, validant à la rentrée scolaire 2018, un emploi du temps dérogatoire avec la semaine de 4 jours. Il est indiqué que cette dérogation se termine à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

Il est rappelé que de 2014 à 2018, l'emploi du temps scolaire s'étalait sur 4.5 jours (cadre réglementaire toujours en vigueur), que cela avait eu pour conséquence la nécessité de mettre en place des TAP (avec une participation de plus de 75% des enfants scolarisés) et l'obligation de mettre à disposition 13 animateurs pour en assurer le fonctionnement.

Il est rappelé les sondages effectués en 2017, le premier dans lequel 80% des parents avaient souhaité revenir à la semaine à 4 jours, le 2ème indiquant notamment que plus de 70% des parents ne pouvaient pas venir chercher leurs enfants à 16h30.

Il est de nouveau précisé que la commune ne dispose plus des moyens humains nécessaires pour assurer des TAP ou accueillir beaucoup plus d'enfants en garderie.

De ce fait, en cas de changement d'emploi du temps scolaire, il existe un risque important qu'un grand nombre de parents se retrouvent sans solution pour la prise en charge de leurs enfants en sortie d'école.

Par conséquent, après une réunion avec l'inspecteur de l'éducation nationale, les directeurs des écoles, des parents d'élèves, dans l'intérêt général et afin de privilégier une stabilité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de renouvellement de l'emploi du temps scolaire ci-dessous pour chaque école, à compter de la rentrée 2021, pour une durée de 3 ans.

A compter de septembre 2021, pour les écoles publiques :

Ecole Maternelle Marie Curie :
Emploi du temps scolaire pour la rentrée 2021 :

	A partir de 7h30	8h55-11h55	11h55-13h55	13h55-16h55	A partir de 16h55
Lundi	garderie	école	cantine	école	garderie
Mardi	garderie	école	cantine	école	garderie
Mercredi					
Jeudi	garderie	école	cantine	école	garderie
Vendredi	garderie	école	cantine	école	garderie

L'accueil des enfants commencera 10 minutes avant le début des cours (comme c'est le cas actuellement).

Ecole Élémentaire Pierre Curie :
Emploi du temps scolaire pour la rentrée 2021 :

	A partir de 7h30	9h-12h	12h-14h	14h-17h	A partir de 17h
Lundi	garderie	école	cantine	école	garderie
Mardi	garderie	école	cantine	école	garderie
Mercredi					
Jeudi	garderie	école	cantine	école	garderie
Vendredi	garderie	école	cantine	école	garderie

L'accueil des enfants commencera 10 minutes avant le début des cours (comme c'est le cas actuellement)



Condensé des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 08 avril 2021

* Procès-verbal séance du 09 mars 2021

Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

* Affectation des résultats

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

+167 386.44€ au compte 001 (résultat d'investissement reporté)

+223 179.91€ au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

* Taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Il est rappelé au conseil municipal les taux votés en 2020 pour les taxes directes locales :

- Taxe foncière bâti : 28.24 %

- Taxe foncière non bâti : 96.70 %

(le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires étant gelé jusque 2022 à hauteur de celui appliqué en 2019)

Il est précisé que suite à la fin de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les collectivités récupèrent, à compter de 2021, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Ainsi, les bases (sur les propriétés bâties) communales et départementales fusionnent, le taux de référence du foncier bâti en 2021 pour la commune, passant automatiquement de 28.24% à 50.50%, suite à l'addition du taux communal (28.24%) et du taux Départemental (22.26%).

Cette augmentation n'a aucune incidence pour le contribuable (la part qui était versée au Département, est transférée à la commune). Pour autant, la part du Département récupérée ne suffit pas à compenser la perte de taxe d'habitation sur les résidences principales pour certaines communes, dont Bouvigny. Dès lors, un mécanisme de compensation (via un coefficient correcteur) a été mis en place par l'Etat pour les communes sous-compensées. Ainsi, il convient de rappeler le contexte économique difficile et incertain que connaissent les collectivités depuis plusieurs années. Après une baisse sans précédent de la DGF (partie dotation forfaitaire), de 2014 à 2017, représentant plus de 100 000€ de perte pour la commune, c'est maintenant la réforme de la fiscalité locale qui s'impose aux communes, avec la fin de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais aussi la réduction de moitié des bases de taxe foncière des établissements industriels. Les différentes politiques décidées par les gouvernements successifs ont des impacts considérables sur les finances de la commune. La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de confiance abaissant notamment l'âge de l'obligation d'instruction à 3 ans, a pour effet en 2021, une augmentation de 16 500€ du forfait communal versé à l'école privée.

Le durcissement des conditions pour bénéficier de Contrats Aidés (et donc l'obligation de compenser par des contrats publics), le Projet Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (évolution des grilles de rémunération des agents), la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (augmentation de 20% des indemnités des élus)...alour-

dissent la masse salariale.

Si certaines mesures permettent de compenser en partie ces difficultés, il convient de préciser qu'elles sont basées principalement sur de la péréquation (péréquation verticale : de l'Etat vers les collectivités, exemple : Dotation de solidarité rurale / péréquation horizontale : entre collectivités, exemple : Fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle,,). Or ni le montant, ni la répartition ne sont garantis.

A ce titre, la commune n'a perçu en 2020 que 7 489€ du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (en 2014, cette somme était de 27 500€). En effet, selon le Conseil Départemental, la commune n'est plus éligible à ce fond. Ainsi, en 2021, la commune ne percevra plus que 3 744€ au titre d'un mécanisme de garantie et plus rien les années suivantes (sauf à redevenir éligible).

A cela, s'ajoutent des charges incompressibles de plus en plus importantes (prix de l'électricité et du gaz, Glissement Vieillesse Technicité pour les rémunérations...) et de nouvelles dépenses (ex : frais d'avocat, coût de la dématérialisation, dépenses suite à la crise sanitaire due à la COVID-19,...) qui accroissent les tensions financières.

Dans ces conditions, la commune a entrepris des nouvelles économies, notamment par le non remplacement de certains départs en retraite.

La commune va continuer à faire la chasse aux économies mais il est obligatoire d'augmenter légèrement les taux d'impositions pour pallier au désengagement de l'Etat et maintenir les services à la population.

Dans ces conditions, il est proposé une augmentation des taux de 2.75%, sachant que les bases locatives n'augmentent que de 0.2% cette année, et par conséquent d'appliquer les taux suivants :

- Taxe foncière bâti : 51.89% (taux de base 50.50%)
- Taxe foncière non bâti : 99.36%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour l'année 2021, à l'unanimité:

- d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales

- d'appliquer par conséquent les taux suivants :

- Taxe foncière bâti : 51.89%
- Taxe foncière non bâti : 99.36%

(Précision : sur les 10 dernières années, la commune n'a augmenté ses taux que 2 fois : augmentation de 1% en 2011, augmentation de 1% en 2015)

* Budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif communal de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
TOTAL DES DEPENSES	1 938 880.00€	611 043.99€
TOTAL DES RECETTES	1 938 880.00€	611 043.99€

* Plan local d'urbanisme intercommunal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- De s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'agglomération de Lens Liévin,
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre cette délibération au Président de la Communauté d'agglomération à qui il est demandé de prendre acte de cette décision.

* Autorisation signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'un point d'eau incendie dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie

Dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de mise à disposition gratuite d'un terrain pour l'installation d'un point d'eau incendie.



Condensé des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 08 juin 2021

* Procès-verbal séance du 08 avril 2021

Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

* Suppression d'emploi, modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 25 mai 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide à compter du 01 juillet 2021 :

- la suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe,
- la suppression d'un emploi d'adjoint territorial d'animation,
- le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents suivant :

1 Attaché territorial, 2 adjoints administratifs territoriaux principaux de 2ème classe, 1 adjoint administratif territorial, 1 agent de maîtrise, 1 adjoint technique territorial principal de 2ème classe, 15 adjoints techniques territoriaux, 1 animateur principal de 1ère classe, 1 d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, 1 adjoint territorial d'animation à temps non complet (24h30 hebdomadaires), 2 agents spécialisés principaux de 2ème classe des écoles maternelles

* Information concernant l'utilisation des délégations du conseil municipal au maire : Marché à procédure adaptée : réaménagement de 2 classes dans un bâtiment existant (préau école primaire Pierre Curie)

Le marché à procédure adaptée concernant les travaux de réaménagement de 2 classes dans un bâtiment existant (préau école primaire Pierre Curie) a été attribué :

- Lot 1 (gros-œuvre, carrelage, faïence) à la société MAZZOLINI
- Lot 2 (menuiseries extérieures et intérieures, faux-plafonds...) à la société AA AMENAGEMENT
- Lot 3 (cloisons, peinture revêtement de sol souple...) à la société COEXIA

* Règlement cantine

Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité.

* Limitation de l'exonération de 2 ans de taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, pour tous les immeubles à usage d'habitation à 50% de la base imposable.

* Pacte de gouvernance 2020-2026 de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le Pacte de Gouvernance de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin 2020-2026.

Le journal des Bovénien

Ville de Bouvigny-Boyeffles.

Mairie

Place Patou

62172 BOUVIGNY-BOYEFFLES

Tél : 03.21.29.16.59

Mail : mairie.bouvigny-boyeffles@wanadoo.fr

Site web : www.bouvigny-boyeffles.fr

Directeur de la publication : Maurice VISEUX

Réalisation : service communication

Journal édité par la Mairie

de Bouvigny-Boyeffles

Distribué gratuitement - IPNS

Crédit Mutuel

Nord Europe

PROTÉGEZ VOTRE DOMICILE

avec  **Homiris**
Alarme et télésurveillance

BULLY LES MINES : 100, Rue Roger Salengro



Appelez-nous

0 820 352 048
Services 0,12 € / min
+ prix appel



Connectez-vous
sur cmne.fr

Suivez-nous !



ACCESSIBLE À TOUS, CLIENTS OU NON DU CRÉDIT MUTUEL



Conception Studio de création CMNE - Document commercial à caractère non contractuel. - Crédit photo: Gettyimages - Février 2021



Homiris est un service opéré par EPS - SAS au capital de 1.000.000 euros - Siège social : 30 rue du Doube 67100 STRASBOURG - Correspondance abonnés : 36 rue de Messines - CS 70002- 59891 LILLE CEDEX 9, RCS Strasbourg n° 338 780 513 - Code APE 80 20Z. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité en date du 16/04/2018 sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. EPS, N°1 de la télésurveillance en France (source : Atlas 2020 En Toute Sécurité).

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, SA coopérative de crédit à capital variable - 4, Place Richebé 59000 Lille - RCS Lille Métropole 320 342 264.

La satisfaction client, notre priorité.



Pour la 5ème année consécutive
depuis la création du palmarès

Enquête en ligne réalisée par Statista auprès de 20 000
consommateurs du 22 juillet au 30 août 2020, et publiée
dans le magazine Capital de novembre 2020.



Élu Service Client de l'Année 2021

*Catégorie Alarme et télésurveillance - étude BVA -
Viséo CI - Plus d'infos sur escda.fr

97%

97% de nos abonnés satisfaits

Étude de satisfaction menée en 2019 auprès de 38 559
abonnés suite à une installation, une maintenance ou une
intervention sécuritaire.

Etat Civil

Décès

19/01/2021 DURIEZ Laurence
19/01/2021 VIEIRA DA SILVA Julienne
31/01/2021 PAMART Geneviève
07/02/2021 LAMBERT Paulette
10/02/2021 BAILLY François
14/02/2021 BERGIEL Héléna
19/02/2021 MOLIN Daniel
28/03/2021 LINGLART Jeanne
06/04/2021 LEROUX Jeannine
04/05/2021 FALLET Didier
09/05/2021 MORELLE Eugène
15/05/2021 ULLOA Louissette
14/06/2021 DEPLANQUE Hervé
17/06/2021 DEVIENNE Emilienne

Naissances

25/01/2021 DUCANDA Julyann
01/02/2021 ZBIK PRANGERE Ariel
02/03/2021 CARPENTIER Martin
07/03/2021 TOBOT Ova
24/04/2021 BODDAERT Enaelle

Mariage

24/04/2021 LELIEUX Mallory & VARIN Ludivine

CALENDRIER DES FESTIVITÉS

Suivant l'évolution du protocole sanitaire

JUILLET

ÉVÉNEMENTS ANNULÉS (COVID-19)

AOUT

ÉVÉNEMENTS ANNULÉS (COVID-19)

SEPTEMBRE

26 - Cycle affaires - Cyclo - Randonnée - Salle Florence Arthaud

OCTOBRE

03 - Repas Banquet des Anciens - Salle Florence Arthaud

LA MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

LA PLUS BELLE MANIÈRE DE
RÉCOMPENSER VOTRE CARRIÈRE



Changement dans les dossiers de médaille d'honneur du travail

Attention une nouvelle procédure a été mise en place pour les demandes de médaille d'honneur du travail.

Les formulaires de demandes ne doivent plus être transmis par papier.

Les demandes sont à effectuer directement sur internet :

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-jeunesse-sport-vie-associative/Les-distinctions-honorifiques>

LA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



La nouvelle carte nationale d'identité est déployée depuis le 17 mai 2021 dans le Pas-de-Calais.

La nouvelle carte est présentée comme plus pratique pour les usagers. Elle est plus innovante et sécurisée pour lutter contre l'usurpation d'identité (intégration de nanotechnologies, puce gravée garantissant une protection optimale des données...).

La démarche à suivre actuelle pour obtenir une carte nationale d'identité reste inchangée. Pour faire une demande, plusieurs possibilités :

- se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (Barlin, Noeux-Les-Mines, Lens, Liévin, Arras)
- déposer une pré-demande en ligne sur www.ants.gouv.fr

Les cartes nationales d'identité, ancien modèle, restent valables jusqu'à leur date d'expiration. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à leur renouvellement si le titre est en cours de validité (seules les cartes arrivées à expiration peuvent être renouvelées).

Inscriptions
du 1er au 15 septembre 2021
à la Maison des jeunes

LES MERCREDIS RECREATIFS

Reprise en octobre

3/5 ans: Matin
6/11 ans: Matin et Après-midi
Garderie à partir de 7h30
☎ **06.74.89.14.64**

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

- ▶ **Qui?** Tous les Français âgés de 16 ans, filles et garçons
- ▶ **Où?** A la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr)
- ▶ **Pourquoi?** L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique



**OBJECTIF
CITOYEN**

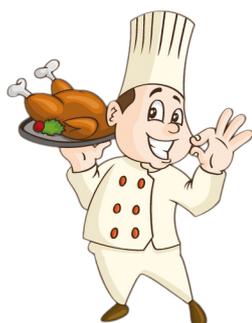
Le parcours de citoyenneté



www.defense.gouv.fr/jdc

Rôtisserie « Le Ch'ti Poulet »

Tous les mardis
Place de la Salle des Sports
14H30 à 19H00



Réservation au 06.95.48.79.12

Cabinet soins infirmiers

Mme HERBIN Isabelle
9 route de la colline
62172 BOUVIGNY-BOYEFFLES

Sur rendez-vous et à domicile
Du lundi au dimanche et jours fériés
de 7H30 - 19H30

06.61.83.09.85

Pass Numérique



LENS-LIÉVIN
AGGLO

**Avec le pass numérique
le digital est enfin
à votre portée.**

AGGLO LENS-LIÉVIN
PASS Numérique
#APTIC

Avec le Pass Numérique de la CALL
vous bénéficiez jusqu'à 100 €*
pour vous former !

*Rendez-vous
dans votre mairie

pass-numerique.agglo-lenslievin.fr

Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin

#APTIC
LA PASSION DU NUMÉRIQUE
LE DÉFI DE LA COMMUNAUTÉ

La communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en lien avec la mairie, propose aux habitants de la commune de se former au numérique.

Qui peut bénéficier du pass numérique ?

Le Pass Numérique est accessible à toute personne majeure résidant dans l'agglomération de Lens-Liévin, peu familière des nouvelles technologies et souhaitant développer ses savoirs numériques.



De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un chéquier de 10 chèques d'une valeur unitaire de 10€.

Les usagers peuvent se rendre dans des lieux qualifiés Pass Numérique et bénéficier d'un parcours de montée en compétences vers plus d'autonomie numérique auprès d'un médiateur numérique.

Pour toutes informations,

Prenez rendez-vous auprès de :

Monsieur MUCHEMBLED Teddy
Par téléphone au 03.21.29.16.59

Par mail : t.muchembled.mairie-bouv@orange.fr

Information aux parents d'élèves



Le portail au service des familles

Depuis le 08 mars 2021, les inscriptions et le paiement pour la garderie et la cantine scolaires se font désormais via **My Péri'School**.

Plus d'informations sur le site de la ville :

<http://www.bouvigny-boyeffles.fr/my-perischool/>

Par ailleurs, un nouveau règlement pour la cantine ainsi qu'une charte de bonne conduite a été élaboré avec le Conseil Municipal des Jeunes et sera remis à la rentrée de septembre à tous les élèves de primaire et de maternelle.

Résultats des élections Régionales et Départementales 1er Tour - 20 juin 2021

Élections régionales :

Inscrits : 1955

Votants : 671

Nuls : 5

Blancs : 20

Exprimés : 646

Taux de participation : 34.32%

Xavier BERTRAND : 41.80%

Sébastien CHENU : 27.24%

Karima DELLI : 14.71%

Laurent PIETRASZEWSKI : 7.43%

Eric PECQUEUR : 4.64%

José EVRARD : 3.25%

Audric ALEXANDRE : 0.93%

Élections départementales :

Inscrits : 1955

Votants : 657

Nuls : 15

Blancs : 45

Exprimés : 597

Taux de participation : 33.61%

Jimmy DELESTIENNE/
Caroline MELONI : 39.03%Anouck BRETON/
François LEMAIRE : 37.52%Laurent POISSANT/
Alexandra PORTAIS : 23.45%

Résultats des élections Régionales et Départementales 2ème Tour - 27 juin 2021

Élections régionales :

Inscrits : 1955

Votants : 733

Nuls : 11

Blancs : 14

Exprimés : 708

Taux de participation : 37.49%

Xavier BERTRAND : 54.52%

Sébastien CHENU : 26.41%

Karima DELLI : 19.07%

Élections départementales :

Inscrits : 1955

Votants : 724

Nuls : 32

Blancs : 30

Exprimés : 662

Taux de participation : 37.03%

Anouck BRETON/
François LEMAIRE : 61.63%Jimmy DELESTIENNE/
Caroline MELONI : 38.37%

Conseil Municipal des Jeunes : Des élèves engagés !



Le conseil des jeunes s'est réuni trois fois cette année, le 09 février, le 18 mai et le 01 juin 2021. Callistine, Romane, Antoine, Tristan, Amaël, Sidonie, Lorelenn, Louison et Soline ne manquent pas d'idées et de propositions lorsqu'il s'agit de leur commune. L'aménagement des locaux (écoles, cantine, garderie), la mise en place d'une bibliothèque participative ont été évoqués. Lors des réunions, ils émettent leurs idées et en discutent avec les élus. Monsieur le Maire leurs prête une oreille attentive et leurs apporte des solutions adaptées lorsque cela est possible. Prochain rendez-vous en octobre avec de nouvelles élections.

Cérémonies



19 mars 2021

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.



24 avril 2021

Le dernier dimanche d'avril est chaque année dédié à la célébration de la mémoire des victimes de la déportation dans les camps de concentration et d'extermination nazis lors la Seconde Guerre mondiale.



1er mai 2021

Journée internationale des travailleurs.
La fête internationale telle qu'elle est célébrée de nos jours tire son origine des combats du mouvement ouvrier pour obtenir la journée de huit heures, à la fin du XIX e siècle.

8 mai 2021

Le 8 mai fait référence au 8 mai 1945, qui marque la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.



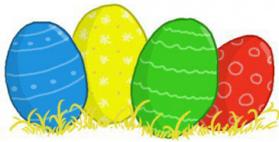


CARNAVAL



Cette année, au vu du contexte sanitaire, les enfants n'ont pas pu réaliser leur traditionnel défilé dans le village et brûler le bonhomme d'hiver. Les élèves sont restés dans leurs classes tout en étant déguisés de leurs personnages favoris. Habituellement, le cortège fait une halte à la Mairie, mais cette fois-ci c'est Monsieur le Maire, accompagné de Monsieur Brisse, qui s'est rendu à l'école maternelle pour la distribution des bonbons.



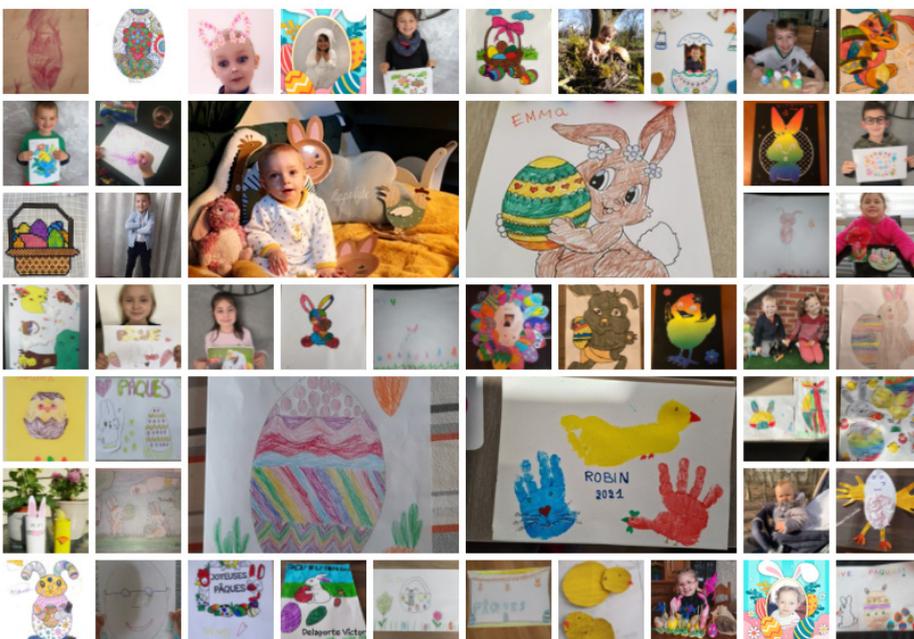
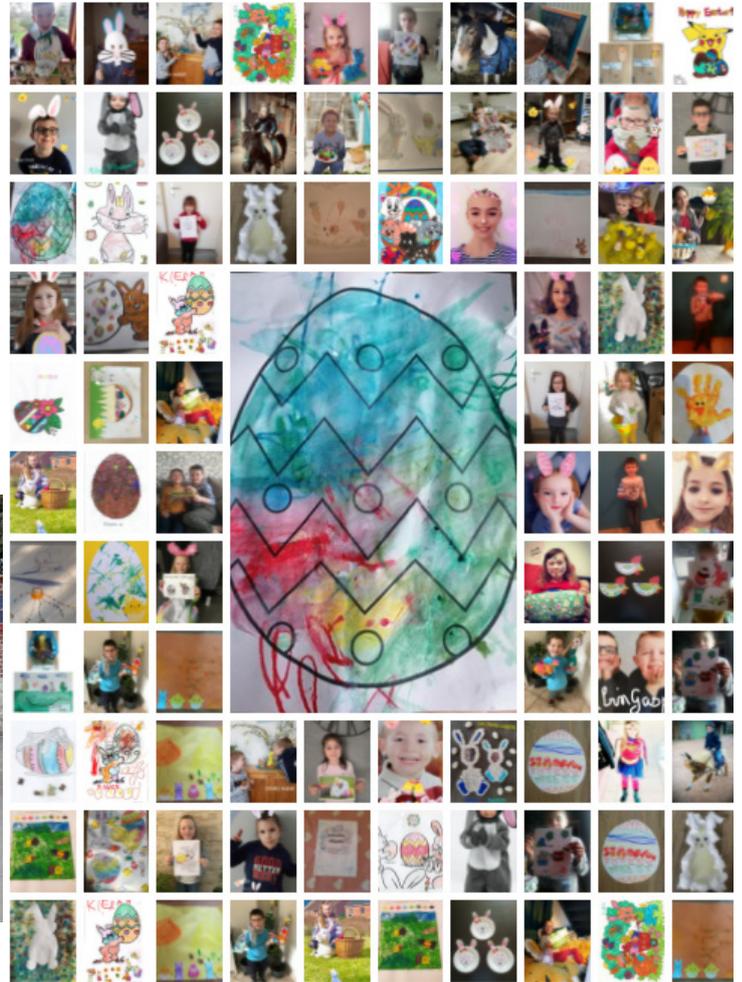


Pâques



La Maison des Jeunes a organisé un «Défi de Pâques». Le but était de réaliser un dessin, un montage ou prendre une photo avec pour thème, Pâques. 129 enfants ont participé au challenge!
On peut dire qu'il s'agit d'une belle réussite!

La Municipalité a distribué des chocolats aux élèves de maternelle et de primaire le vendredi 02 avril 2021, qui cette année, exceptionnellement ont été offerts par le Comité des Fêtes de Marqueffles.



NOUVEAU DANS VOTRE VILLE !!

Point Information Médiation Multi Services

NOUVEAU

Le PIMMS
(Point Information Médiation Multi Services)
est un organisme qui a pour but de favoriser
l'accès aux services publics
et d'améliorer votre vie au quotidien.

Une permanence a lieu à bord
de la PIMMS Mobile:
Tous les **1er mardis** de **chaque mois**,
de 13h30 à 16h30
Place de la salle des sports
à **Bouvigny-Boyeffles**.



Le PIMMS Artois - Gohelle
allie proximité
et innovation sociale

Notre action est portée par les valeurs de :

- **SOLIDARITE** au sein des territoires
- **ENGAGEMENT** sur les questions sociétales
- **RESPECT** de la dignité des personnes

Notre association a pour vocation de
mettre en oeuvre sa mission dans une
logique de développement et de démarche
qualité selon le cadre déontologique et
les registres d'intervention de la
médiation sociale.

Le PIMMS a pour but de favoriser
l'accès aux services publics et
d'améliorer votre vie au quotidien



Vous expliquer les factures et les services
de nos entreprises partenaires
(eau, électricité, gaz, transports...)



Vous aider à remplir vos dossiers,
formulaires administratifs et à rédiger
vos courriers.



Vous faire réaliser des économies
d'énergie et alléger vos factures.



Vous accompagner dans vos
démarches informatiques et numériques.



Vous permettre d'accéder à un
accompagnement budgétaire personnalisé.



Vous informer et vous guider sur les
réseaux de transports en commun.



Lieux accessibles aux personnes
à mobilité réduite

PIMMS
POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES
ARTOIS - GOHELLE

Nos médiateurs professionnels
assurent un accueil et un
accompagnement adaptés à
vos besoins.



Nos sites vous accueillent sans
rendez-vous et quelque soit votre
lieu de résidence.



Pas-de-Calais

Le Département

Sports & Loisirs

EN ROUTE VERS OLHAIN!



JUSQU'AU 26 JUILLET,

**TENTEZ DE GAGNER
1 WEEKEND ET DES ENTRÉES
AU PARC DÉPARTEMENTAL D'OLHAIN !**

EN ROUTE VERS OLHAIN!

CONSIGNES



Jusqu'au 26 juillet, **trouvez les 10 panneaux** installés le long du tronçon entre Souchez et Olhain.



Sur chaque panneau **un petit problème est à résoudre** (calculs, suites logiques, etc.)



Résolvez ces 10 problèmes pour trouver les **10 numéros du code secret**.



Une fois les 10 numéros trouvés, **reportez-les sur la grille prévue à cet effet** sur le site internet du Département - accès direct via le flashcode ou la rubrique actualité du site « **pasdecalais.fr** ».



La bonne série de numéros (dans l'ordre) vous permettra de vous enregistrer et de **participer au tirage au sort !**

1
WEEKEND
ET DES
ENTRÉES AU PARC
À GAGNER !

+ D'INFOS SUR PASDECALAIS.FR

EUROVELO 5

PARC DEPARTEMENTAL
D'OLHAIN

VERDREL
FRESNICOURT-LE-DOLMEN

BOUVIGNY-BOYEFFLES

AIX NOULETTE

SOUCHEZ



Comité Historique de Bouvigny-Boyeffles

Le Comité Historique de Bouvigny-Boyeffles est heureux de vous annoncer la sortie de son **dossier n°25** qui rend hommage aux colombophiles bovéniers.

1ère partie : La Colombophilie

2ème partie : L'association de l'Aéropilume, plus vieille association bovénienne puisque créée fin 1899, parue au journal officiel de janvier 1900

3ème partie : Portraits de trois grands colombophiles: Néhémias dit Joseph MICHAUX, Henri DELATTRE et Florimond DAMBRINE

Format 21 x 29,7

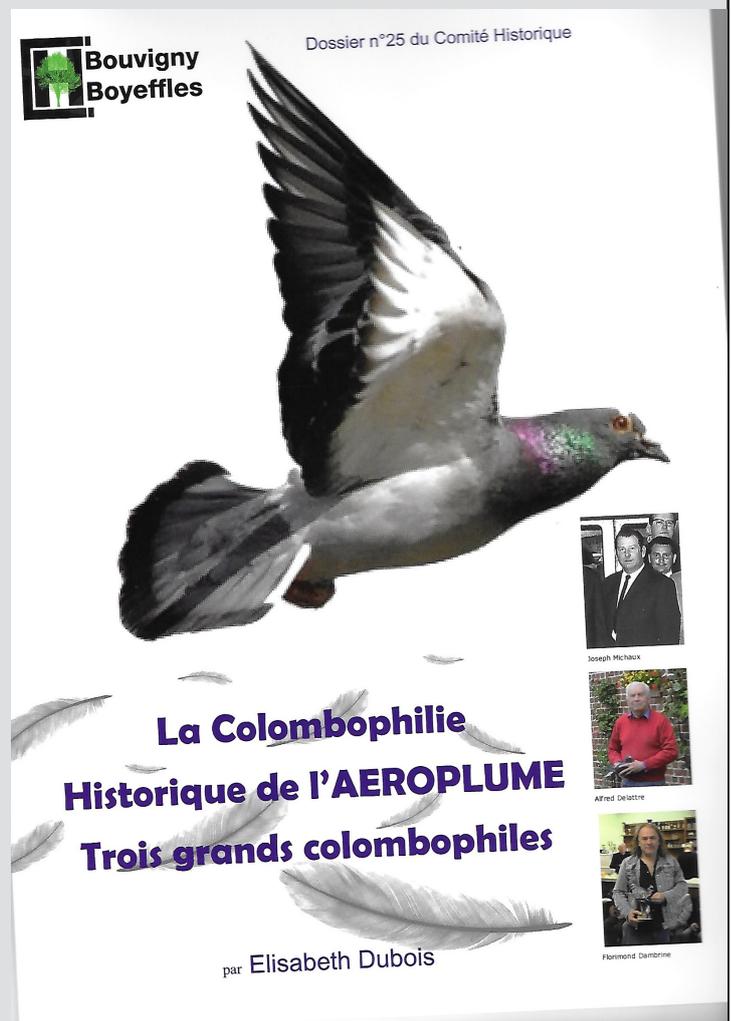
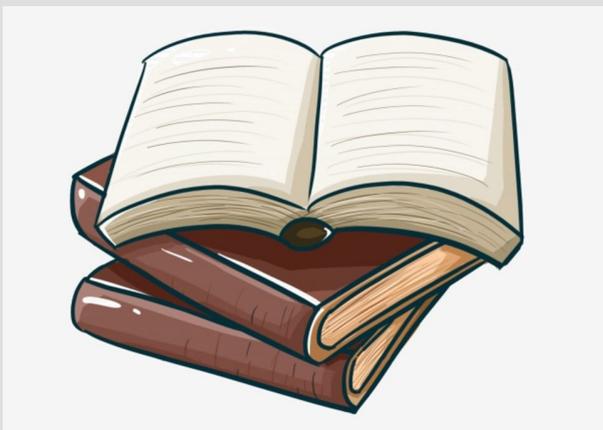
Vendu 15 euros, pas de frais de port pour Bouvigny-Boyeffles.
Sinon ajouter 4 euros

Renseignements :

Mme Dubois

03 21 72 59 51

dubois.elisabeth4@wanadoo.fr



Comité des Fêtes de Marqueffles

Cette année, le comité des fêtes de Marqueffles a eu le plaisir d'offrir aux résidents du Bon Accueil les chocolats de Pâques.



Étant donné la conjoncture actuelle, l'association est au regret de vous informer que la Ducasse de Marqueffles est annulée cette année.

Nous en sommes bien tristes mais promis juré on se rattrapera l'année prochaine avec un nouveau programme !!

A tous et toute bonnes vacances et protégez vous bien !

Maurice Hennebelle

TENNIS CLUB DE BOUVIGNY-BOYEFFLES

Le TCBB développe ses infrastructures

Suite à une saison marquée par une pratique du tennis plus que limitée, le Tennis de Bouvigny-Boyeffles en a profité pour équiper son terrain extérieur d'un filet brise vent auquel viendra bientôt s'ajouter un système d'éclairage permettant aux joueurs du club de taper la balle même en soirée !

D'autres projets s'ajouteront au courant de l'année dans le but de satisfaire nos adhérents et développer le club.

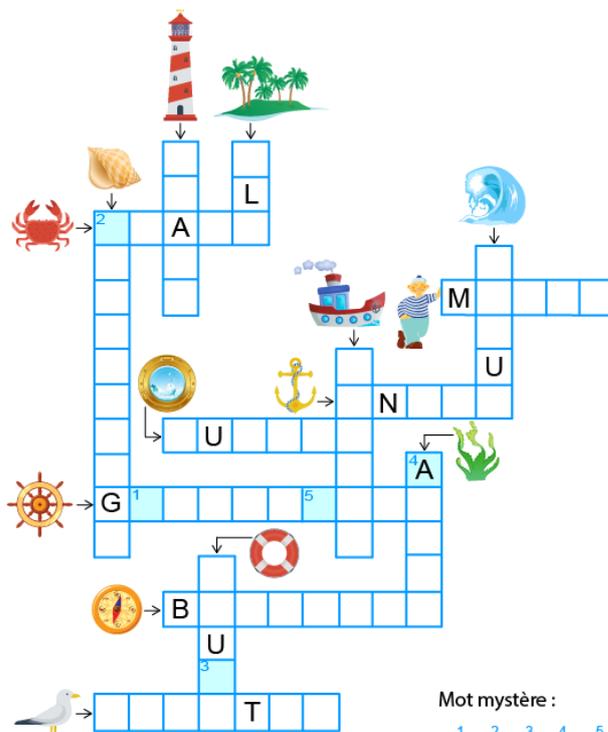
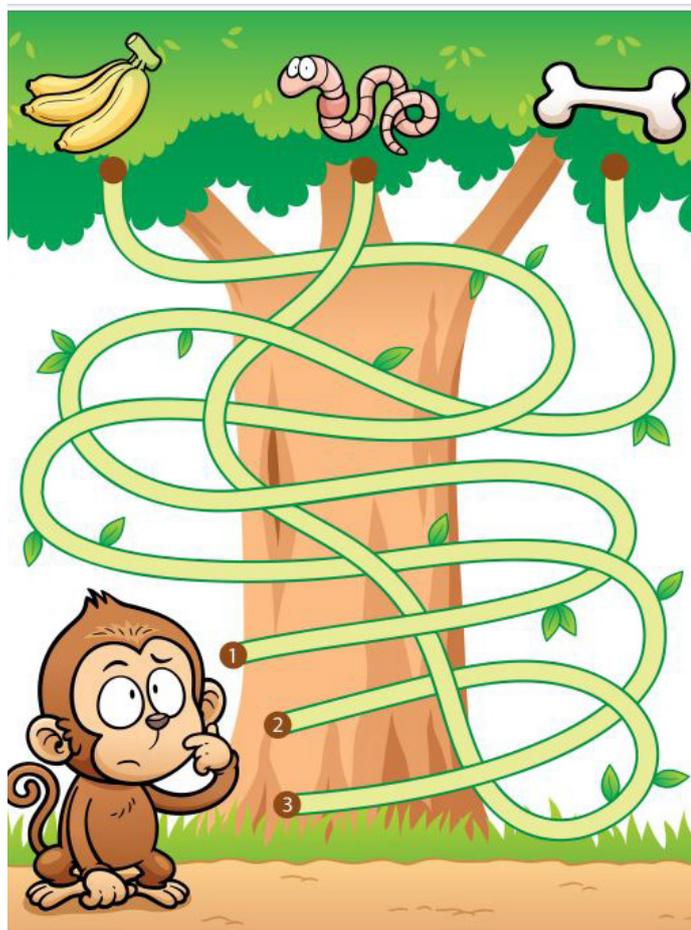
Si vous désirez participer à notre projet et nous rejoindre pour l'année prochaine n'hésitez pas à nous contacter via notre page Facebook : Tennis club de Bouvigny-Boyeffles et/ou notre adresse mail : tcbovignyboyeffles@gmail.com.

Nous vous attendons nombreux !

Le président du Tennis Club de Bouvigny-Boyeffles.

Sportivement, Jérémy





Mot mystère :

1	2	3	4	5